



## AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE  
(En remplacement d'une assemblée  
publique de consultation concernant  
le projet de règlement de zonage  
P-Z-3300-4-22 modifiant le règlement  
de construction Z-3300 visant les  
appareils et les foyers permettant  
l'utilisation d'un combustible solide)**

**AVIS PUBLIC** est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés que lors de la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le premier projet de règlement P-Z-3300-4-22 modifiant le règlement de construction Z-3300 visant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide.

Le projet de règlement P-Z-3300-4-22 a pour objet de s'assurer que les foyers de remplacement soient plus écologiques et limiter l'installation des foyers de seconde main qui ne respecte pas la norme provinciale.

En vertu des Arrêtés ministériels des ministres de la Santé et des services sociaux adoptés en date du 7 mai et du 4 juillet 2020, une consultation écrite de 15 jours aura lieu en remplacement de l'assemblée publique.

## PUBLIC NOTICE

**WRITTEN CONSULTATION  
(Replacing a public consultation  
meeting on the draft zoning by-law  
P-Z-3300-4-22 modifying construction  
by-law Z-3300 concerning appliances  
and fireplaces allowing the use of solid  
fuel)**

**PUBLIC NOTICE** is given to all persons and the organizations interesting that during the regular sitting held on January 24<sup>th</sup>, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the first draft by-law P-Z-3300-4-22 modifying construction by-law Z-3300 concerning appliances and fireplaces allowing the use of solid fuel.

The purpose of the draft by-law P-Z-3300-4-22 is to ensure that replacement fireplaces are more environmentally friendly and limit the installation of second-hand fireplaces that do not meet the provincial standard.

Under the Ministerial Decrees of the Ministers of Health and Social Services adopted on May 7 and July 4, 2020, a 15-day written consultation will take place to replace the public meeting.

Il n'y a pas de disposition susceptible d'approbation référendaire pour ce projet de règlement.

**Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Châteauguay.**

Le projet de règlement P-Z-3300-4-22 faisant l'objet du présent avis peut être consultés par toutes personnes intéressées, mais en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, ces consultations doivent se faire sur prises de rendez-vous à l'Édifice de la Mairie ou directement sur le site Internet de la Ville.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement P-Z-3300-4-22 peuvent être adressés à la Ville, à compter du **27 janvier au 10 février 2022**, par courriel à l'adresse suivante :

[greffe@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:greffe@ville.chateauguay.qc.ca)

Ou par courrier, à l'attention de Me George Dolhan, greffier :

5 boulevard D'Youville  
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

There is no provision subject to approval by way of referendum for this draft by-law.

**This draft by-law covers the entire territory of the Ville de Châteauguay.**

The draft by-law P-Z-3300-4-22 that is the subject of this notice can be consulted by all interested persons, but due to the current situation in relation to COVID-19, these consultations must be made by making appointments at the Town Hall Building or directly on the City's website.

Your representations or written comments on draft by-law P-Z-3300-4-22 can be sent to the City, starting from **January 27<sup>th</sup> to February 10<sup>th</sup>, 2022**, by writing to the following email address:

[greffe@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:greffe@ville.chateauguay.qc.ca)

Or by mail, to the attention of Me George Dolhan, Registrar:

5 boulevard D'Youville  
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le titre « Consultation écrite – Règlement Z-3300-4-22 » doit également apparaître sur le courriel ou la lettre.

Donné à Châteauguay, ce 26 janvier 2022.

**Le greffier,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'George Dolhan', written over a horizontal line.

**George Dolhan, notaire**

Anyone submitting a comment or question should identify themselves with their name and address as well as a phone number or email address so that they can be contacted easily. The title "Written consultation - Regulation Z-3300-4-22" must also appear on the email or letter.

*The present text is not official; thus, the French version prevails.*



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC  
DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE  
POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P-Z-3300-4-22**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 26 janvier 2022, le présent avis public de la tenue d'une consultation écrite pour le premier projet de règlement P-Z-3300-4-22 modifiant le règlement de construction Z-3300 visant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 26 janvier 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 26 janvier 2022.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**